

PROGRAMME DE FORMATION

LE REFERENT SANTE ET SECURITE EN ENTREPRISE

Article L. 4644-1 du Code du travail

Contexte

Les entreprises dans le cadre du code du travail doivent mettre en place un « salarié désigné compétent » appelé aussi « Référent Santé et Sécurité au Travail » pour prendre en charge la prévention des risques professionnels physiques, psychologiques.

Public ciblé

Salariés prenant en charge la fonction de référent Santé et Sécurité au Travail

Prérequis

Pas de prérequis

Disposer, pour la formation, du DUER de l'établissement

Objectifs pédagogiques

- Connaître les missions du référent Santé Sécurité au Travail
- Connaître les acteurs et le cadre réglementaire de la Santé et Sécurité au Travail
- Savoir réaliser un Document Unique d'Évaluation des risques

Nombre de stagiaires

Formation « Intra Entreprise »

En présentiel : 8 stagiaires maximum

Programme

1. La démarche Prévention des risques en santé-sécurité

- Enjeux humains et financiers : les notions d'accident de travail et de maladie professionnelle
- Les points clefs de la réglementation :
 - Obligation de sécurité et de résultat de l'employeur
 - La délégation de pouvoir
 - Les principes généraux de prévention (art. L. 4121-2 du Code du travail)
- Les principes, le vocabulaire associé : danger, dommage, événement dangereux, risques.

2. Le Référent Santé-Sécurité et l'organisation de la Santé et de la Sécurité au sein de la structure

- Sa place : l'article L4644-1 du Code du Travail
- Son rôle et ses missions : Santé et sécurité,
- Les acteurs de la prévention des risques professionnels
 - Les autres fonctions de « référent » : Covid, TMS et RPS
 - Le CSE
 - La médecine du travail
- Ses moyens
- Ses outils : DUER, communication

3. Évaluer un risque

- Les notions de Fréquence – Gravité – Grille de criticité
- Les risques physiques : classification, identification, traitement
- Les risques psychosociaux :
 - Connaître la notion de RPS
 - Comment identifier les RPS dans la structure
 - Les principes de prévention spécifiques aux RPS
- Le risque « épidémique » : prise en compte et traitement

4. Construire un plan de mesures de prévention

- Appliquer les principes de prévention : étude de cas

5. Exploiter chaque incident

- Enregistrer accidents et presque accidents.
- Analyser les accidents : trouver la cause racine (arbre des causes), mettre en place des actions correctives efficaces

6. Inscrire les actions dans la durée

- La notion de culture sécurité.
- Créer une dynamique au sein de la structure

Durée

2 jours soit 14 heures

Prérequis

Objectifs opérationnels

Maîtriser le cadre réglementaire du rôle de référent santé et sécurité

Réaliser un DUER et préparer un plan de mesures de prévention adapté à l'établissement

Mener une analyse d'accident

Méthode pédagogique

Exercices et mises en œuvre concrètes sur la base d'apport de compétences par le formateur

Moyens pédagogiques

Outil multimédia

Études de cas

Documentation remise sous forme électronique

Formateurs

Professionnels de santé - Experts en prévention des risques professionnels

Prise en compte des spécificités et des attentes

Les sessions de formation peuvent être adaptées aux spécificités des activités des stagiaires

Un questionnaire de recueil des attentes individuelles est envoyé aux stagiaires

Validation des acquis

Exercices d'application

Quizz de validation des connaissances

Modalités de suivi

Une feuille d'émargement est signée par les participants

Une évaluation est effectuée par les participants à l'issue de la formation : recueil oral et questionnaire d'évaluation

Modalité d'inscription

Formation Intra entreprise : contacter le service formation à l'adresse e-mail formations@didacthem.com

Modalité d'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap

Nous contacter en cas de besoin spécifique : formations@didacthem.com

Prix

Devis sur demande

Contact

contact@didacthem.com ou bouton « nous contacter » sur le site www.didacthem.com